

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

pascale.lemay@msss.gouv.qc.ca

Le 15 juillet 2019

Madame Pascale Lemay
Directrice générale adjointe
Direction des services à la famille, à l'enfance et à la jeunesse
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Saite-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

V/Réf. : **19-MS-04750**

Objet : **Suivi de la recommandation de la CDPDJ – (Région 13)**

Madame,

Dans le cadre d'une enquête de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), le MSSS a été mandaté pour assurer le suivi de la recommandation suivante :

« Afin de s'assurer que la collaboration entre les DPJ et les maisons d'hébergement permet de protéger les enfants dont la sécurité ou le développement peut être compromis et ainsi éviter d'autres drames, la Commission recommande que le ministère voit à la mise sur pied de mécanismes de concertation auxquels participent le DPJ et les maisons d'hébergement dans toutes les régions du Québec »

En réponse à la lettre datée du 20 juin 2019 que nous adressait la sous-ministre adjointe Lyne Jobin, nous vous acheminons des documents témoignant des mécanismes de concertation existant entre le CISSS de Laval, les ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et les autres partenaires impliqués dans le dossier de la violence conjugale.

Ainsi, depuis 1985, il existe une table de concertation regroupant les intervenants impliqués en violence conjugale. Des travaux réalisés au cours des dernières années ont confirmé le besoin d'ajouter un volet stratégique regroupant les dirigeants des organismes. Depuis janvier 2019, la directrice du programme santé mentale et dépendance, responsable des services sociaux généraux, participe aux travaux, et la directrice de la protection de la jeunesse se joindra aux membres à compter de l'automne 2019.

Une trajectoire est disponible et utilisée dans la région de Laval. Elle précise les partenaires impliqués en matière de violence conjugale, de même que les protocoles d'intervention qui peuvent s'appliquer aux différentes situations. L'utilisation de ces protocoles est discutée lors des rencontres qui ont lieu six fois par année avec les intervenants. Bien que cette trajectoire permet déjà une bonne concertation, il a été convenu avec les représentants du volet stratégique que des travaux pour bonifier le protocole A-GIR (Arrimage – groupe d'intervention rapide) seraient réalisés d'ici décembre 2019, afin de se conformer encore plus spécifiquement à la recommandation de la CDPDJ.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Le président directeur général,



CG/CL/he

- p. j. Mandat de la Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval (TCVCASL)
Trajectoire violence conjugale
Protocole A-GIR (Arrimage groupe d'intervention rapide)
- c. c. M^{me} Marina Larue, directrice générale adjointe, CISSS de Laval
M^{me} Sonia Mailloux, directrice de la protection de la jeunesse, CISSS de Laval
M^{me} Carol Ladouceur, directrice du programme santé mentale et dépendance, CISSS de Laval